

13.12.2016

Des nouvelles de Bruxelles

Conférence sur les perspectives agricoles de l'UE (6 - 7 décembre 2016)

Selon des représentants de la DG Agriculture de la Commission européenne, le prix du lait ne remonterait pas au-dessus de 32 centimes par kilo jusqu'en 2018. En effet, la mise sur le marché des stocks accumulés de lait écrémé en poudre (LEP) limitera la reprise des prix. Il faudra attendre au moins deux ou même trois ans avant que les 355 mille tonnes de LEP ne pourront être écoulées.

La Commission prévoit une évolution positive des exportations au cours des dix prochaines années. Les prévisions globales « sont positives pour les années à venir », étant donné que la demande émanant de la Chine reste soutenue et que la demande en Afrique affiche une croissance continue. Une hausse de 1,8 % de la consommation mondiale d'ici à 2026 est également attendue (l'Inde affichant le taux de croissance le plus élevé). Selon les prévisions, la demande de l'UE en produits laitiers devrait augmenter de 8 millions de tonnes en 10 ans, tandis que la consommation de lait liquide est en diminution (5 kg par habitant d'ici à 2026).

La production de lait dans l'UE devrait augmenter de 1,3 millions de tonnes par an pour atteindre 177 millions de tonnes d'ici à 2026. La Commission européenne prévoit de nouvelles augmentations de rendement, une diminution de la taille du cheptel européen (sauf en Irlande) pour atteindre 22 millions de bovins en 2026 et une diminution des gaz à effet de serre et d'ammoniaque par kilo de lait. Par ailleurs, le niveau peu élevé des aliments pour animaux devrait assurer aux producteurs une marge stable.

Remarque de l'EMB : au cours des prochaines années, le prix du lait demeurera en dessous des coûts de production – et les beaux discours de la Commission européenne n'y changeront rien ! Nous voyons également d'un œil critique la dépendance des exportations – cf. marchés porteurs en Afrique et en Inde.

Conseil de l'agriculture (le 12 décembre 2016)

Les ministres européens de l'Agriculture ont parlé de la réforme de la chaîne alimentaire et du renforcement de la position des agriculteurs. Plusieurs délégations ont appelé la Commission à présenter une évaluation d'impact dans le but de proposer un cadre législatif au niveau de l'UE ou d'autres mesures non législatives pour lutter contre les pratiques commerciales déloyales (PCD).

Dans un souci de favoriser une subsidiarité accrue, les conclusions du Conseil proposent de maintenir les systèmes nationaux efficaces ainsi que les mesures législatives de protection existantes dans les pays. Le cadre européen devrait ainsi compléter les initiatives volontaires existantes, tant au niveau européen que national. Des discussions ont également eu lieu sur une plus grande transparence des prix à tous les niveaux de la chaîne et sur le fait de se pencher sur des outils européens de gestion des risques.

Malte, qui assurera la présidence de l'UE à partir du premier janvier 2017, prévoit d'autres discussions autour du dossier de la chaîne alimentaire.

[<<< back](#)